



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00276

Numéro SIREN : 332 492 271

Nom ou dénomination : NIMES OLYMPIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2016 sous le numéro de dépôt A2016/007777

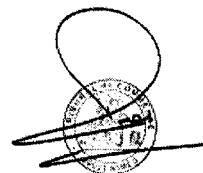
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



989475

Dénomination : NIMES OLYMPIQUE
Adresse : avenue de la Bouvine Stade des costières 30900 Nimes -
FRANCE-
n° de gestion : 1985B00276
n° d'identification : 332 492 271
n° de dépôt : A2016/007777
Date du dépôt : 26/09/2016

Pièce : Procès-verbal du conseil d'administration du
25/08/2016



989475

85 B 276
A 7777.**NIMES OLYMPIQUE**

**Société Anonyme Sportive Professionnelle
au capital de 4.213.945 euros
Siège social : Avenue de la Bouvine,
Stade des Costières**

30900 NIMES**332 492 271 RCS NIMES****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 AOUT 2016**

L'an Deux Mille Seize,
Le Vingt Cinq Août,
A Dix Sept Heures,

Les administrateurs de la société NIMES OLYMPIQUE se sont réunis en Conseil, au Siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés:

- ~~Monsieur Jean AMBROSINO~~
- Monsieur Rani ASSAF
- Monsieur Paquito BOLIN
- Monsieur Alain GAZEAU
- Monsieur Pierre-François HUGUES
- Monsieur Rafik MENNI
- Monsieur René PRADEN
- Monsieur Daniel ROTICCI

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Rani ASSAF préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

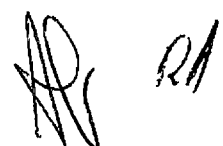
Me Frédéric DELACROIX remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- Préparation du rapport et du projet de résolutions,
- Questions diverses,



Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de Monsieur Christian PERDRIER, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article L. 225-24 du Code de commerce permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Christian PERDRIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire Monsieur David GUICHARD, né le 11 novembre 1970 à BOURGES (Cher), domicilié à SAINT ETIENNE DU GRES (13103), Avenue de Saint-Rémy, n°24, Mas de la Grange, n°178, en remplacement de Monsieur Christian PERDRIER, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur David GUICHARD exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Monsieur David GUICHARD entre alors en séance et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

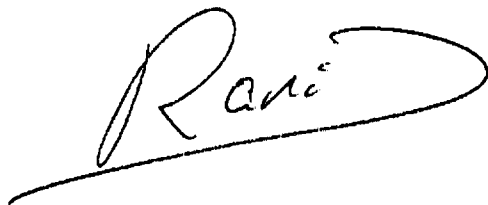
Le Conseil donne tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

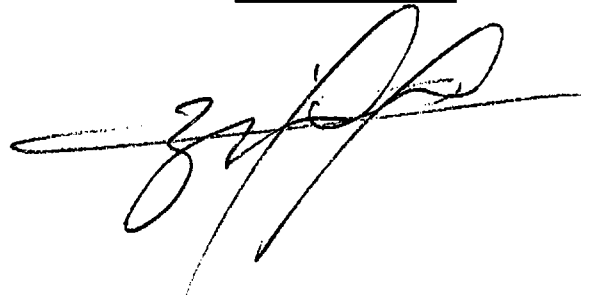
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Rani ASSAF

Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rani', with a long horizontal stroke extending to the left.

Administrateur

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Z' followed by a large, sweeping loop and a horizontal line extending to the right.